

Zeitschrift: Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata
Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen
Band: - (2000)
Heft: 2

Artikel: Informations et réflexions
Autor: Moser, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lernen» dar: sowohl in den sogenannten Erstausbildungen ① – ② als auch in der Weiterbildung (②) – ③ – ④ – ⑤ insbesondere für KMU-Berufsleute aus dem technisch-gewerblich-industriellen Bereich.

- ① **Berufsvorbereitungsschule für Schulabgänger**
Berufsvorbereitung, 9./10. Schuljahr mit staatlicher Bewilligung, Zwischenlösung für Lehrabbrecher, Schulaussteiger
- ② **Tageshandelsschule für Schulabgänger und Erwachsene**
Bürofachdiplom VSH, Handelsdiplom VSH, eidg. Fähigkeitszeugnis für kaufmännische Angestellte
- ③ **Berufsbegleitende Handelsschule am Tag, am Abend, am Samstag, am Montag**
Handelsdiplom VSH
- ④ **Fachausbildungen zur Professionalisierung**
Modulario – betriebswirtschaftliche Module
Informatik-Ausbildungen SIZ
- ⑤ **Führungsausbildung und Kaderschule NKS**
Betriebsökonom/in NKS, Managementdiplom NKS, Techn. Kaufmann/frau NKS/eidg. FA,

Marketingplaner/in NKS/eidg. FA, Personalfachmann/frau NKS/eidg. FA

LIMANIA – die Mitarbeiter/innen

Etwa 120 pädagogische und administrative Mitarbeiter/innen – viele davon teilzeitlich – arbeiten mit grossem Einsatz und Erfolg an den beiden Schulen in Aarau und Baden. Dieser Erfolg verpflichtet und gibt uns die Gewissheit, dass unser Weg richtig ist. Wir setzen alles daran, dieses grosse Vertrauen in unsere Schule auch in Zukunft zu rechtfertigen. Weitere Auskünfte über Umfang und Bedeutung der Lehrgänge beantworten gerne unsere Schulleiter in Aarau oder Baden. Die Sekretariate senden gerne die Unterlagen und vereinbaren auch unverbindliche und unentgeltliche Beratungen durch die Schulleitung.

LIMANIA SCHULEN Aarau	LIMANIA SCHULEN Baden
Kasinostrasse 25 PF	Weite Gasse 16 PF
5001 Aarau	5402 Baden
Tel. 062 822 73 78	Tel. 056 222 56 33
Fax 062 822 82 87	Fax 056 222 01 04
Mail aarau@limania.ch	Mail baden@limania.ch
Web www.limania.ch	Web www.limania.ch

Informations et réflexions

Une heureuse initiative

Les nouveaux coprésidents de la FSEP ont décidé d'intensifier la communication avec l'ensemble des membres en leur adressant, périodiquement, une

lettre d'information. La première édition a été diffusée récemment. Nous ne pouvons que saluer cette initiative et souhaiter que ceux qui s'interrogent parfois sur l'activité de notre Comité national et de nos dirigeants la lisent attentivement.

Les écoles privées et la presse

Pour de nombreux journaux les écoles privées sont avant tout des annonceurs. C'est au point que, dans certaines pages «Education», la partie rédactionnelle ne contient que des articles se rapportant à l'école publique ou à des considérations pédagogiques sans rapport direct avec l'activité des écoles privées.

Au nom du droit – sacré – à l'information, et ce d'autant plus si elle a un caractère sensationnel, certaines de nos écoles ont eu récemment droit aux grands titres et aux emplacements les plus privilégiés!

Il est bien vrai, comme le disait un ancien journaliste: «Les trains qui arrivent et surtout s'ils arrivent à l'heure, n'intéressent personne!»

L'enseignement privé est vulnérable

Qu'elles le veuillent ou non, les écoles privées, même concurrentes, sont solidaires. Le problème d'une école privée devient rapidement le problème de l'enseignement privé alors qu'un événement, même grave, survenant dans une école publique reste limité à une institution.

Comme toutes les écoles privées ont intérêt à être au-dessus de tout soupçon, on peut aisément comprendre qu'elles sont avant tout des victimes.

Victimes d'un acte malveillant, voire criminel, qu'elles n'ont pu ni prévoir, ni prévenir ou empêcher, ou victimes d'un excès de confiance à l'égard de collaborateurs ou de méthodes éducatives inacceptables.

Nos statuts et la Fédération

Les statuts donnent à la FSEP une mission de vigilance. Elle devrait même être garante de la bonne

qualité des écoles membres. Les statuts précisent: «dans l'intérêt des élèves et de leurs familles».

Si un problème surgit dans une école, il faudrait impérativement qu'elle en informe elle-même la FSEP et n'attende pas que la presse s'en empare.

La FSEP sera de toute manière sollicitée par les médias à prendre position. Mieux elle sera renseignée par l'école elle-même, plus elle pourra prendre en compte des nuances et des éléments dont les journaux ne font généralement pas état.

Fédération romande?

Les présidents ou délégués des Associations romandes se sont réunis au début juillet à Paudex pour examiner l'opportunité – souhaitée par quelques-uns – de créer, à nouveau, une Fédération romande.

Après un débat qui a permis d'entendre d'intéressantes suggestions et des avis d'abord fort divergents, Madame Blancpain (Présidente AVDEP) qui avait accepté de diriger cette séance, a pu résumer, comme suit, les premières décisions prises:

- Chaque Association désigne un délégué (d'ici fin août) qui sera la personne de contact entre les Associations.
- Les Présidents ou leurs délégués se réuniront chaque fois qu'un problème ou une initiative romande le rendra nécessaire.
- Une première réunion aura lieu, à Lausanne, pour examiner l'épineuse question des permis de séjour.
- L'avenir montrera si le besoin de rencontres entre romands restera occasionnel ou deviendra régu-

lier. Dans ce dernier cas, il sera assez tôt de réfléchir à une organisation plus structurée.

Une verrée offerte par l'AVDEP et les Groupements patronaux vaudois dans leur magnifique bâtiment de Paudex a permis d'amicaux entretiens personnels.

Il est vrai qu'à entendre certaines remarques, la méconnaissance de la langue allemande est la cause de certaines frustrations des romands lors de Comités ou Assemblées de la FSEP.

Fondation de bourses

Les demandes sont en constante augmentation. La Commission a examiné, cette année, plus de 80 dossiers (de 5 à 50 pages) adressés à la Fondation par des élèves de nos écoles. Il a été possible d'attribuer 25 bourses d'une valeur moyenne de 2000 francs ce qui correspond à la totalité des sommes disponibles annuellement.

Il est intéressant de noter que le nombre de demandes provenant de la Suisse romande est en constante augmentation.

Les ressources de la Fondation sont limitées. Il est clair que les décisions de la Commission en sont d'autant plus difficiles et peuvent, dans certains cas, paraître trop rigoureuses. Ce sont, parmi tous les dossiers qui pourraient être pris en considération, seuls les plus extrêmes qui peuvent être retenus.

Peu après la création de la Fondation, deux écoles romandes et trois écoles de suisse alémanique avaient offert chacune de 25000 à 50000 francs au capital de la Fondation. Il serait heureux que cet exemple fût suivi. Il y a, en Suisse, quelques écoles qui pourraient encore faire un geste particulièrement bienvenu.

Enfin, il convient de signaler qu'après avoir été présidée par M. Jean-Pierre Bonny, puis par M. Thomas Onken, c'est M^{me} Brigitte Gadiet, Conseillère nationale, qui a été élue Présidente lors de la dernière réunion du Conseil de Fondation.

Heures supplémentaires

Le Tribunal Fédéral vient de publier un arrêt concernant le décompte et la rémunération d'heures supplémentaires et rappelle, à ce propos, les principes de la LTr. (Loi sur le travail). Il m'a paru intéressant de signaler que cette loi prévoit un certain nombre d'exceptions, concernant le travail supplémentaire et qu'elle ne s'applique notamment pas aux hauts dirigeants, médecins-assistants, ecclésiastiques, voyageurs de commerce, et ... enseignants des écoles privées!

Ce n'est évidemment pas un encouragement à en abuser.

Commission financière

La Commission qui traite de dossier financier de la FSEP et dont la tâche est de fixer un système de cotisations simplifié et mieux adapté aux «petites» écoles se réunira à nouveau cet automne et devrait communiquer ses conclusions prochainement.

Les réflexions et commentaires n'engagent évidemment que leur auteur.

Henri Moser